***Commune de MOUSSY  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Relative au projet de modification  
 du Plan Local d’Urbanisme de la Commune***

*Par arrêté municipal n° 2020-4 en date du 15/01/2020, le maire de MOUSSY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU modifié. Au terme de cette enquête, le conseil municipal approuvera le PLU modifié par délibération.*

*Les modifications du PLU envisagées consistent à faire évoluer le plan de zonage sur le secteur de « La Pièce de la Grande Fontaine », à supprimer les Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) afférant à ce même secteur, ainsi qu’à modifier certaines dispositions du règlement littéral.*

*M. Jean-Marie BOULARD domicilié 4 rue des Glycines – 51240 MAIRY SUR MARNE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif.*

***L'enquête se déroulera*** *à la MAIRIE de MOUSSY, pendant une durée de 15 jours,* ***du lundi 03 février 2020 au mardi 18 février 2020,*** *aux jours et horaires suivants : Le lundi après-midi, le mardi matin, le mercredi matin, le jeudi matin et le vendredi après-midi, de 9h à 12h ou de 14h à 18h*

***Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie :***

***- le Lundi 3 février 2020 de 10H00 à 12H00***

***- le Lundi 10 février 2020 de 16H00 à 18H00***

***- le Mardi 18 février 2020 de 16H00 à 18H00***

*Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l’adresse suivante : Mairie de MOUSSY, Place Henri Baronna, 51530 MOUSSY*

*ou par mail à l’adresse suivante :****mairie.moussy@wanadoo.fr***

*A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la commune.*

*L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est M. DINIZ, Maire de la commune.*

*L'adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées est la suivante www.moussy51.fr/*

*Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.*